Vu l'ordonnance souveraine n° 378 du 7 avril 1951 instituant une Agrafe des Services Exceptionnels, modifiée ;

## Avons Ordonné et Ordonnons:

ARTICLE PREMIER.

La Médaille d'Honneur en Vermeil est accordée à :

M. Gérard BASIN, ancien Employé en Notre Palais.

ART. 2.

La Médaille d'Honneur en Argent est accordée à :

M. Jean-Marie VITTI, Employé en Notre Palais.

ART. 3.

La Médaille d'Honneur en Bronze est accordée à :

Mmes Christine DI PUGLIA,

Adeline DI VICO,

MM. Yves BALDONI,

Yannick DALMAZZONE,

David GUADAGNI,

Employés en
Notre Palais.

Patrick Repiquet.

ART. 4.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-neuf novembre deux mille quatorze.

ALBERT.

Par le Prince, Le Secrétaire d'Etat : J. Boisson.

Ordonnance Souveraine n° 5.049 du 19 novembre 2014 accordant la Médaille d'Honneur.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance du 5 février 1894 instituant une Médaille d'Honneur, modifiée ;